Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260120-20260106-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 20 Janvier à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF et Virginie ALLEE
Absent : Nicolas LE CHANU

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – I – 06

Objet : Devis d'entretien du terrain de foot

Monsieur Bruno LE MAITRE, adjoint, présente aux membres élus le devis de prestation d'entretien du terrain de foot par la SARL CLH, d'un montant total de 4 050,00 € TTC comprenant un décompactage et un regarnissage.
L'adjoint précise que le devis comprend également les dents de décompactage qui seront réutilisées plusieurs fois par la collectivité, la semence et le sable.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour et aucune contre,

ACCEPTE le devis d'entretien du terrain de foot par la société CLH (Uzel) d'un montant TTC de 4 050,00 €.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 23/01/2026
Publication le 23/01/2026
AR Préfecture :

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)